

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CEC – LE DECLI'C

Saison 2020-2021 au Centre d'Expression et de Créativité - Le Décli'c.

Les ateliers proposés par le CEC - Le Décli'c se veulent des temps d'initiation et d'apprentissage individuels et collectifs de techniques et de savoir être. Ils visent à favoriser l'expression, la créativité et la réflexion individuelle et collective.

Nous vous demandons d'être attentifs aux informations suivantes :

Modalités d'inscription :

- 1) La somme inscrite sur les documents de communication CEC – Le Décli'c correspond à une saison complète. (Excepté pour l'atelier Tandem et Fils qui se font à la séance). Les dates d'ateliers seront remises à chaque participant une fois l'inscription établie. Toutes les dates d'ateliers sont également disponibles sur le site internet www.arret59.be > ateliers
- 2) Dans un souci d'organisation générale, une inscription est obligatoire pour chacun de nos ateliers et pour chaque participant via le formulaire type (en ligne ou en version papier).
- 3) Votre inscription est validée et définitive une fois la somme totale de l'atelier versée sur le compte BE97 0682 4141 5849 du CEC - Le Décli'c avec en communication le nom et prénom de la personne inscrite + le nom complet de l'atelier.

! Attention : Lors de votre inscription via le formulaire, vous vous engagez à payer une saison complète d'ateliers. Sauf cas exceptionnel et sur base d'un certificat médical attestant de l'incapacité de participer à celui-ci, aucun remboursement sur demande ne sera effectué.

- 4) Une réduction sur le montant total à payer peut vous être accordée si :
 - Deux personnes vivant sous le même toit participent à des ateliers du Décli'c (10% pour deux participants, 15% pour trois participants...).
 - Un même participant s'inscrit à deux ateliers (10% pour deux ateliers, 15% pour trois ateliers...).* Néanmoins, cette réduction accordée reste modifiable si un des participants arrête l'un des ateliers auquel il est inscrit et n'est pas applicable pour les stages.
- 5) Possibilités pour le paiement de votre atelier :
 - La somme totale payée au plus tard pour le 15 novembre 2020.
 - La moitié de l'atelier en octobre + le solde pour le 15 novembre 2020.
 - Une possibilité d'échelonnement adaptée est envisageable sur demande.

La totalité de l'atelier doit impérativement être payée pour le 15 novembre 2020

Les inscriptions sont encore ouvertes jusqu'au 15 novembre 2020

- 6) Il est impératif de compléter la nouvelle fiche d'inscription pour la saison 2020-2021, même si vous avez participé à un atelier en 2019-2020. Votre inscription sera validée après avoir reçu le paiement de l'atelier.
- 7) Toutes les inscriptions ou réinscriptions doivent passer par le bureau
Arrêt 59 (Foyer culturel de Péruwelz)
Par courrier: 59, rue des Français —7600 Péruwelz
Par téléphone: 069/ 45.42.48
Par courriel : bonjour@arret59.be
Formulaire en ligne disponible sur le site www.arret59.be
- 8) Si au moment de votre inscription via le formulaire, l'atelier est complet, nous vous inscrirons sur une liste d'attente et vous tiendrons informés en cas de désistement.
- 9) Le CEC se réserve le droit de modifier les horaires, les lieux et de remplacer les animateurs en cas de besoin ou de nécessité.
- 10) L'Asbl Foyer culturel de Péruwelz – Arrêt 59 ne peut être tenue responsable d'un vol éventuel ou d'un oubli d'objets dans ses locaux ou lors de déplacement.
- 11) Vous êtes propriétaires de vos créations individuelles, celles-ci peuvent être reprises chez vous. Toutefois, l'animateur peut suggérer que certaines œuvres soient exposées lors de l'évènement de fin de saison. Le Foyer culturel de Péruwelz – Arrêt 59 ne peut être tenu responsable de la disparition ou de l'endommagement d'une création.
- 12) Pour des raisons de facilité dans la communication, tout changement d'adresse, de numéro de téléphone, etc..., doit nous être communiqué via mail ou via courrier postal.
- 13) Si le participant dépend d'une institution particulière, nous désirons en être informé et être en contact avec les personnes responsables.
- 14) Merci de signaler toute information (utile au bon déroulement de l'atelier
- 15) Toutes les précautions et mesures sanitaires sont prises pour le bon déroulement des ateliers, chaque participant est tenu de les respecter.
- 16) Conformément à la loi sur le RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Arrêt 59, Rue des Français 59 à 7600 Péruwelz - bonjour@arret59.be – 069/45 42 48

Mesures sanitaires

Ateliers CEC-Arrêt 59

Saison 2020-2021

Les règles sanitaires de base sont :

- Port du masque (couvrant nez et bouche) obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans, dès l'entrée dans le bâtiment et durant l'atelier quel que soit la discipline;
- Distanciation physique de 1m50 (éviter les contacts physiques pour les plus de 5 ans);
- Lavage des mains aux entrées/sorties du bâtiment et des WC, et avant l'utilisation de matériel commun;
- Eternuer ou tousser dans le pli du coude ou dans un mouchoir jetable;
- Rester chez soi si on est malade (pour plus de détail : cf. paragraphe spécifique).

Pour les accompagnants des participants des ateliers :

- Merci d'attendre masqués à l'extérieur du bâtiment (Rue Duez)
Seuls les parents des enfants inscrits en éveil musical (moins de 5 ans) munis de leur masque, sont autorisés à entrer dans le bâtiment;
- Merci de respecter les horaires de l'atelier. Il n'est hélas plus possible d'attendre dans le bâtiment;
- Merci de ne pas déposer votre enfant aux ateliers s'il présente des symptômes tels que toux, rhume, difficulté respiratoire ou fièvre depuis la veille, et d'appeler directement votre médecin traitant.

Pour les participants des ateliers :

- Merci de vous présenter à l'entrée située rue Duez (l'entrée rue des Français est fermée), seuls les participants de l'atelier Chant peuvent entrer rue des Français;
- Merci de respecter les horaires de votre atelier, Il n'est hélas plus possible d'attendre dans le bâtiment;
- Merci de rester au sein de l'espace réservé à votre atelier pendant toute la durée de celui-ci;
- Merci de suivre les recommandations des animateurs et les indications affichées dans le bâtiment.

De notre côté :

- Nous nous engageons à nettoyer et aérer les espaces entre chaque groupe;
- En cas de suspicion de contamination COVID-19 au cours de l'atelier, le participant sera directement écarté dans un local isolé. Un membre du personnel (masqué) s'occupera du participant en attendant son départ. Nous contacterons la personne désignée en cas d'urgence afin de venir chercher le participant dans les plus brefs délais;
- En cas de Covid avéré, les participants de l'atelier seront prévenus le plus rapidement possible.

Pour tous, en cas de symptômes :

Merci de ne pas venir aux ateliers si vous présentez des symptômes tels que toux importante, rhume, difficulté respiratoire ou fièvre dans les 3 jours précédents l'activité, et d'appeler directement votre médecin traitant.

En cas de Covid avéré : merci de nous prévenir dans les plus brefs délais

- Les personnes n'ayant pas été hospitalisées peuvent reprendre leur activité après un intervalle de 7 jours depuis le début de la maladie ET absence complète de symptômes depuis au moins 3 jours avant le début de l'activité;
- Les personnes ayant été hospitalisées en raison d'une forme majeure de Covid devront avoir l'accord de leur médecin traitant avant de reprendre toute activité;
- Les personnes (de plus de 6 ans) vivant sous le même toit qu'une personne atteinte du Covid doivent rester en quarantaine à la maison pendant 14 jours et devront également être testées.

À Arrêt 59, toute l'équipe s'est décarcassée afin de maintenir un maximum d'activités tout en garantissant la sécurité de tous. C'est pourquoi, ces mesures sanitaires ont été établies sur base des arrêtés ministériels. Si elles venaient à changer, nous ne manquerions pas de vous en informer dans les plus brefs délais.

Merci de votre compréhension. Prenez soin de vous.